

<https://www.tendanceouest.com/actualite-424534-caen-il-harcele-un-jeune-etudiant-des-b...>

🕒 3 min read

Caen. Il harcèle un jeune étudiant des Beaux-arts : "Je voulais le violer"

Le 3 avril 2024, un homme accoste un jeune étudiant dans une boulangerie de la Presqu'île, à Caen. Il lui pose des questions indiscrètes, veut savoir s'il est gay, et aimerait avoir des relations sexuelles avec lui. Très gêné, le jeune homme refuse tout en bloc, mais l'autre insiste et lui remet son numéro de téléphone.

Il dit à tout le monde qu'il est gay

L'étudiant n'appelle pas et le sexagénaire, furieux, vient le relancer dès l'après-midi devant l'école des Beaux-Arts, car il sait que ce dernier y étudie. Il interroge divers étudiants pour savoir où il est. Il affirme à tous que le jeune homme est gay. Le lendemain, il réussit à entrer dans cette école et s'informe auprès de l'hôtesse d'accueil, qui prévient l'étudiant. Celui-ci devient anxieux, a des crises d'angoisse. Il en parle à son directeur qui prévient la police.

Au tribunal de Caen jeudi 5 décembre, le prévenu de 66 ans nie les faits. Il admet lui avoir parlé à la boulangerie, car le jeune homme lui plaisait. *"Quand j'aborde des jeunes garçons, je sais que c'est amoral, mais j'ai tout de suite flashé sur lui. Je voulais juste lui parler et le prendre en photo. Je n'ai pas supporté qu'il ne me rappelle pas. Je voulais le violer."* La présidente est interloquée. Il ajoute *"c'est de l'ironie"*.

Il a déjà fait 28 ans de prison

La victime exprime son désarroi. *"Il m'a demandé mon orientation sexuelle, voulait des relations avec moi, ce qui était impensable. A l'école, j'étais toujours en alerte, car j'avais peur qu'il soit là à m'attendre."*

Il y a une autre victime, fleuriste. Le prévenu est venu faire une commande, lui a dit qu'il était charmant et qu'il voulait faire des photos de lui, ce qu'il accepte. Ils se voient régulièrement, mais lorsque le fleuriste veut mettre fin à cette relation, il le menace de le tuer et de faire intervenir la "mafia". Il ne recevra pas moins de 238 textos, ce que le prévenu reconnaît partiellement. La victime porte plainte le 24 janvier 2024.

L'avocat de l'étudiant explique que le prévenu a été en hôpital psychiatrique et qu'il a déjà fait 28 ans de prison pour des faits semblables. Son client a peur de le voir lorsqu'il sort des Beaux-Arts. Le procureur demande de la prison ferme avec mandat de dépôt immédiat. L'avocat de la défense plaide la relaxe.

Après délibéré, Olivier-Marie Moule est relaxé pour les appels malveillants du 25 juillet au 22 octobre 2023, mais reconnu coupable pour le reste. Il est condamné à 10 mois de prison avec mandat de dépôt immédiat, pas de contact avec les deux victimes pendant 3 ans, inéligibilité de 5 ans. Il devra verser 1 500€ à la première victime pour préjudice moral et 900€ de frais d'avocat et s'acquitter de 127€ de frais de procédure.

Generated with Reader Mode